



Son ex veut argent sur compte de leur enfant sans le voir

Par **ophelie80**, le **20/03/2008** à **10:20**

mon mari a eu un enfant d'un premier union.
depuis 3 ans nous en avons la garde sur le jugement il est juste préciser que la résidence de l'enfant est établie chez nous.
cet enfant ne voit plus sa mère depuis qu'il est chez nous et ne recoit ni courrier ni visite ni pension alimentaire RAS
avant hier la banque l'a contacté parce que sa mère a voulu consulter ses comptes dans la ville où il vivait avec lui
aujourd'hui il a 16 ans et demi et son compte a été transféré dans notre agence locale et seul mon mari en compagnie de son enfant était autorisé à débloquer son livret et son pel
mais la mère joue sur le fait qu'elle a l'autorité parentale pour consulter les comptes et faire des retraits
pour éviter tout incident la banque a donc bloqué tous les comptes et nous a conseillé de faire une demande auprès du tribunal pour que l'enfant se demande administrateur de ses biens ou qu'il demande que ce soit son père
il paraît que c'est la seule solution pour que sa mère n'ait plus accès aux comptes
j'aimerais savoir où faut-il écrire pour ce type de démarche si c'est l'enfant lui-même qui doit faire le courrier ou son père
sans passer par avocat, les bourses sont vides
vous remercie d'avance et attend une réponse de votre part
P.S la mère est très procédurière la moindre faille sera fatale
c'est le capital du petit c'est son avenir et la seule chose qu'il ait pu récupérer de la vie avec sa mère
la rupture a été rapide et il est parti avec juste un sac de linge cet argent il en a besoin et en plus aujourd'hui en apprentissage un parti de son salaire est versé sur un des comptes sa mère n'a donc pas à en bénéficier